

Notre offre sensibilisation au handicap

“ 2 Heures
avec... ”



PLURIELS

Le saviez-vous ?

La loi du 11 février 2005 dispose que tout employeur de 20 salariés et plus est assujéti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés.

Au-delà de l'obligation légale, il est essentiel de libérer la parole pour faire changer les comportements et faire tomber les tabous pour banaliser le handicap.

Quel est le public concerné ?

Tous les collaborateurs de l'entreprise et des services RH.

Les managers, en tant que contributeurs au processus de recrutement et d'intégration

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez saisir cette opportunité pour sensibiliser les différents acteurs à l'intégration de personnes en situation de handicap.

Pourquoi choisir ces ateliers ?

1.

Connaître les réalités du handicap

2.

Comprendre l'impact des stéréotypes liés au handicap

3.

Découvrir le cadre légal d'emploi de travailleurs handicapés

3 modules adaptés aux enjeux de l'entreprise

Le handicap au travail : connaître pour agir

- Durée du module : 1 demi journée
- Permet de découvrir les réalités du handicap
- Animation d'une Consultante alternant quizz et video
- Livrable :
 - ✓ Livret participant
 - ✓ L'essentiel sur les réalités du handicap

Recruter et intégrer une personne en situation de handicap

- Durée du module : 1 demi journée
- Permet de sécuriser les bonnes pratiques à tous les stades du recrutement
- Atelier ludique autour d'un jeu de plateau
 - ✓ S'approprier le cadre légal
 - ✓ Mise en situation à l'aide questions concrètes

Ateliers sur mesure

- Ateliers de mises en situation ludiques (ateliers des sens)
- Ateliers en partenariat avec Kialatok mêlant cuisine et sensibilisation handicap
- Création de supports personnalisables (affiches, video, quizz...)

Contact : nathalie.dey@humandopluriels.fr